

Réunion de Quartier N°2 (Moulin à vent, Massenet, Pagnol
du 05/05/2026

Participants : 21

Retour de la précédente réunion le 02/04/2025 :

L'aménagement du stationnement sur la partie carrefour Diaz jusque chez Pérez : **c'est fait**

Il est signalé que le panneau de limitation aux plus de 3,5 tonnes n'est pas respecté. Nous sommes intervenus auprès de la maison de retraite. **Ce doit être réglé.**

Il est demandé s'il est possible de mettre une rampe d'accès à la table d'orientation. **C'est fait.**

Question sur l'aménagement du parking situé derrière chez M. Ghorra, va-t-il être fini ? **C'est fait.**

Nous avons eu des questions sur le château d'eau. **Les travaux devraient démarrer en septembre.**

Nous sommes interrogés sur le photovoltaïque du parking de la SOS, **les travaux démarrent le 17 août.**

Il est proposé l'installation de feux rouge clignotants de réglementation de la vitesse. Si les feux tricolores traditionnels ne sont pas adaptés dans notre communes, les feux asservis à la vitesse peuvent être intéressants. **Nous étudions la faisabilité car c'est très règlementé.**

Ces deux mêmes personnes aimeraient qu'on amène aux réunions de quartiers des plans du village, pour une meilleure information. **Nous testons le rétroprojecteur.**

La parole est à l'assemblée.

Un débat est ouvert sur les nouvelles règles du service des encombrants mis en place par la municipalité. Dans sa très grande majorité, elles sont très bien accueillies voire même pas suffisantes. Il reste deux personnes sur l'assemblée qui pensent que nous enlevons un acquis.

Il est demandé où en est le projet de résidence séniors. Le permis d'aménager va être déposé pour l'ensemble du projet car les kinés sont dans l'attente. La résidence quant à elle, va prendre plus de temps dans la mesure où les règles ont changé.

M. le Maire fait le point sur l'utilisation de la balayeuse de la CCAM. C'est très positif, à continuer.

Il est demandé s'il est possible de mettre un arceau de sécurité devant la borne incendie de la bergerie. Nous allons voir.

- Informations Municipales :

Nouveau Château d'eau :

Comme nous l'avons déjà expliqué, un nouveau château d'eau va voir le jour en lieu et place de l'aire de jeux à côté du boulodrome. Celle-ci sera refaite à neuf après travaux sur l'aire du skate parc. Ces travaux d'ampleur ont commencé par la création du nouveau réseau d'adduction qui partira du pont d'Alignan du vent et remontera vers le cimetière avant de rejoindre le nouveau château d'eau d'une capacité de 1000 M3 qui permettra à Abeilhan de recoller avec les obligations légales en termes de sécurité incendie mais aussi en termes de sécurisation de l'approvisionnement des habitants. Une fois les réseaux tirés, le château démarrera en juin 2026. Le plan est présenté à l'assemblée.

Un point sur le Projet de la réhabilitation de l'avenue Jean Moulin :

Le projet qui a été validé techniquement par le département reste en attente de la décision politique du département qui, comme vous le savez, a mis en suspend tous ses projets de voirie à cause des difficultés financières rencontrées. Toutefois, et afin d'avancer, nous avons réalisé le parking du bureau de tabac, partie, qui restait de toute façon à la charge de la commune. Les travaux sont quasiment terminés. Les tous derniers aménagements dépendent de l'intervention d'ENEDIS sur le coffret électrique.

Présentation du projet Marausse

Nous avons fait établir par notre architecte une pré-étude en fonction de critères que nous avons définis, à savoir, une végétalisation des abords du site côté dortoir, un espace de type esplanade pouvant à la fois servir de parking avec environ trente places et pouvoir aussi recevoir un marché ponctuellement ou des évènements associatifs, un bâtiment avec à l'étage une salle de classe et une nouvelle cantine scolaire utilisant un service « Self » et au rez-de-chaussée les archives de la mairie et des salles éventuellement commerciales sinon de stockage, un accès au parking à l'arrière de la Mairie et l'ouverture de l'esplanade à la Mairie en déplaçant le monument aux morts. En effet, l'emplacement actuel sur le réservoir d'eau potable devient compliqué pour nos commémorations. Un plan est présenté à l'assistance.

Photovoltaïque

M. le Maire informe que la municipalité a validé un projet de création de parcs photovoltaïques sur le parking du stade, sur le bassin de rétention rue Verlaine et sur l'ancienne déchèterie. Cela permettra une production électrique pour une consommation de plus de 2500 habitants. Cela va mettre Abeilhan à la pointe de la transition écologique, qui comme le rappelle M. le Maire est une directive de l'Etat que nous devons intégrer dans nos documents d'urbanisme. Aujourd'hui, une partie du projet est bloqué par un recours qui devrait être résolu rapidement nous l'espérons en bonne intelligence.

Comme je le disais, le projet de la toiture du service technique, du parking Zola et du boulodrome sont remis à l'étude suite à un durcissement de la réglementation.

SICTOM :

Les consignes de tri des déchets recyclables ont été élargies. Aujourd'hui c'est tous les emballages ménagers qui peuvent être recyclés tout autant que le tri soit fait correctement. Pour cela, des petits fascicules sont à votre disposition afin de vous aider dans ces nouveaux gestes de tri.

Aujourd'hui c'est 116 180 T qui sont traitées tous les ans dont 2 600 T Pro... au total 55 000 T sont enfouis. La Taxe Générale sur les Activités Polluantes était à 77€/T en 2025 (4M€ environ). En 2026 elle augmentera de 33€ en 2026. On s'attend à plus d'1M€ de plus. Il est important de bien trier pour réduire les volumes enfouis.

D'un autre côté les services du SICTOM rencontrent un souci de fraude aux QR Codes avec les entreprises, ce qui engendre des pertes financières non négligeables. L'idée serait de supprimer purement et simplement ce QR Code pour ne garder que le badge. Mais cela nécessite plus d'investigation, car créer de nouvelles contraintes risquent de multiplier les dépôts sauvages.

Aires de Jeux :

L'aire de Mitterrand a été rénovée et une autre créée aux Pradelles. S'ajouteront celles du château d'eau et une autre dans le nouveau lotissement du Rabelais.